

6 mars 2008



Le deuxième congrès statutaire de Québec solidaire **Une démocratie pervertie par le bureaucratisme**

La direction nationale de Québec solidaire (DN) a appris rapidement l'art de la manipulation bureaucratique de la démocratie depuis le temps de la fusion entre l'Union des forces progressistes (UFP) et Option citoyenne (OC). De l'absence de documentation combinée aux longues tractations secrètes en haut lieu, la DN est passée à la surabondance de documents qu'il faut digérer en un temps record. Le résultat tout à fait prévisible en fut un débordement de modifications mêlant l'accessoire à l'essentiel. Ce fouillis a permis à une direction bureaucratiquement habile de faire rejeter ou mettre de côté l'essentiel tout en donnant aux membres l'impression de la participation. Satisfaites, du moins en apparence, et pressées par d'incertaines échéances électorales, cruciales pour un parti devenu électoraliste, les déléguées ont reconduit par acclamation, dans tous les sens du terme, la brochette dirigeante à quelques exceptions près.

Une naissance marquée par la défaite du mouvement social

Le congrès de fusion de février 2006, en pleine débâcle syndicale, fut la conclusion d'un pacte entre états-majors discuté sans participation de la base et estampillé par le congrès de fondation sur l'assise d'une courte déclaration de principes et d'un partage négocié des postes directifs. Le spectacle médiatique ne put cacher le malaise d'autant plus que ce fut un congrès sans délégation, toujours démocratiquement douteux, sans même une présentation des candidates à la direction et, *last but not least*, sans programme. La direction, une fois bien en selle, s'empara anti-statutairement du contrôle de la commission politique pour concocter une plate-forme « *en termes de projet gouvernemental immédiatement réalisable dans le cadre actuel c'est-à-dire provincial et néolibéral...* » tout en réduisant la base à des travailleuses d'élection car, disait la DN avec mépris « *...il est socialement beaucoup plus gratifiant de se mobiliser pour discuter de grandes idées, que de travailler modestement à construire une association locale bien structurée et bien financée.* » (Document d'encadrement du processus de plate-forme pour le congrès de novembre 2006)

La plate-forme adoptée, sans rupture avec l'orientation *provinciale et néolibérale* comme elle le souhaitait, la DN, une fois les élections passées puis la digestion de la déception du très modeste score électoral, révélée par l'acrimonieuse crise d'ego de la porte-parole en chef (Le Devoir, 1^{er} et 2 mars 2008), a compris la nécessité de recoller les morceaux et de re-mobiliser la base. Ce ressaisissement s'imposait d'autant plus que le déclenchement d'élections demeurerait toujours possible et que le renouvellement statutaire bi-annuel de la direction venait à échéance. S'étant consolidée dans l'électoratisme grâce à une première expérience, plus cohésive avec l'éjection de l'ancien président de l'UFP à la fois trop autoritaire pour leur consensus rassembleur et trop de gauche pour leur social-libéralisme consolidé, armée d'une plate-forme qui passait la rampe de l'acceptabilité par les monopoles médiatiques, la DN fouetta sa commission politique léthargique tout en la contrôlant cette fois étroitement dès le départ. Plus question d'un premier jet « gauchiste » publié à l'interne qu'il faut ensuite casser au prix de la démobilisation des volontaires participant aux commissions thématiques.

Le congrès : un ersatz de démocratie

Conjointement, la DN et la commission politique, qui pourtant relève statutairement du Conseil national et non de la DN, accouchèrent d'une longue proposition de plate-forme de 20 pages que la base devait digérer et amender en un mois. Quand on réalise que les deux commissions plate-forme du parti Libéral du Québec ont donné six mois à la base pour discuter des documents qui ont été ré-écrits en une proposition de plate-forme de 18 pages, on réalise l'ersatz de démocratie qu'est la démarche de la DN. Ce qui devait arriver arriva, comme mentionné en introduction. Les quelques propositions de nature potentiellement anticapitaliste et indépendantiste parvenues en plénière — abolition des brevets pour les médicaments essentiels, interdiction du brevetage du vivant, la semaine de 35 heures, le salaire minimum de 11\$, hausse des prestations d'aide sociale au niveau minimum de ce que reçoivent les bénéficiaires du Supplément de revenu garanti, indépendance au lieu de souveraineté — ont vu les ténors de la DN monter au micro pour les faire référer.

Quant aux autres propositions dans le même sens — responsabilité des entreprises quant à leurs matières résiduelles, politique d'approvisionnement pro-québécoise des monopoles de la distribution alimentaire, nationalisation des centrales hydroélectriques privées, d'un des trois monopoles de la distribution alimentaire et de certaines papetières, interdiction des prises de contrôle à effet de levier, viser l'abolition de l'ALÉNA et du PSP, et le retrait de l'OTAN et de NORAD, soutien aux personnes prostituées — elles furent habilement mises de côté, pour cause de manque de temps, parce qu'étant des ajouts et non des amendements. Pour ce qui est de la méthode du débat à deux niveaux, qui permet dans un premier temps soit une discussion sur un choix de plates-formes alternatives soit une discussion ouverte sur l'orientation générale de tout un bloc, puis dans un deuxième temps seulement un travail d'amendement, elle appartient dorénavant au musée de l'histoire de la gauche politique québécoise dont la dernière manifestation remonte au début de l'existence de l'UFP.

Le renouvellement sans opposition de la DN — les seules trois postes sur quinze contestés, dont un laissé vacant, le furent sur la base des biographies et de l'expérience des candidates et non sur la différence de leur ligne politique — avec acclamations debout à l'appui révèle davantage la peur du vide en l'absence d'une opposition structurée et les impératifs électoralistes d'unité derrière la direction que l'adhésion à son option sociale-libérale. Tant le rejet de toutes modifications significatives rompant avec le social-libéralisme que l'alliance (tactique?) des collectifs avec la direction, surtout Gauche socialiste et Socialisme International qui ont obtenu chacun un poste non contesté de type organisationnel ou technique, ont permis la consolidation de la DN et de sa politique sociale-libérale. Certes, tant que les luttes sociales seront à plat le social-libéralisme en sera favorisé.

Il s'agit cependant de préparer l'avenir en construisant un pôle anticapitaliste et indépendantiste qui s'affirme stratégiquement par une plate-forme, par la construction d'une direction alternative qui conteste en bloc partiel ou complet les postes de la direction et la construction d'une interface organisationnelle avec le mouvement et les luttes sociales. L'approche purement tacticienne d'influence « patiente » à la marge ne peut conduire qu'à de démobilisants échecs répétés et, par le fait même, à l'adaptation au social-libéralisme. On le voit quand on réalise que les deux commissaires de la Commission Libéral sur la condition de vie des aînés prônent un revenu minimum de 16 000 \$ l'an pour les aînés (Le Devoir, 6 mars 2008) alors que la gauche de Québec solidaire a tenté sans succès de faire voter un revenu minimum général de 13 400 \$! Certes, devenir influent dans certaines instances locales et régionales ou, peut-être, dans les commissions thématiques — ces commissions ont cependant un rôle ambiguë à la fois élitiste et instrumental pour la DN au lieu d'être des auxiliaires des instances de base — est nécessaire mais seulement comme moyens d'une stratégie anticapitaliste et indépendantiste qui doit apparaître en plein jour.

La signification de la victoire du Comité démocratie et participation

La possibilité de la construction d'une opposition stratégique a été démontré, embryonnairement, par la victoire à l'arraché du Comité démocratie et participation (CDP) qui luttait pour l'annulation de la décision de la DN de m'expulser. C'est la pression du CDP qui avait incité l'assemblée générale de la région de l'Outaouais à exiger qu'un comité tripartite revoie la décision d'expulsion de la DN. Plus tard, la mention par le journal Le Devoir de mon affaire d'expulsion sur la base d'information interne générée par la campagne du CDP, avec dépliant et tract, a sans doute incité à une plus grande prudence. Le comité d'appel a dû tenir compte de ces réalités. Le fait aussi que ce comité était composé de personnes habitant toutes à l'extérieur de la grande région de Montréal a pu aussi les rendre moins vulnérables aux pressions bureaucratiques du petit appareil central.

Le comité d'appel relevant du Conseil national, dont l'intégrité contrastait avec le biais de la commission d'enquête relevant directement de la DN, n'a pu que constater qu'on ne m'avait pas fourni l'information à laquelle j'avais droit. Principalement, malgré que j'avais demandé à maintes reprises de me révéler les faits et gestes justifiant ma

suspension dite préventive, tant la DN que la commission d'enquête avaient refusé de le faire, situation que j'avais comparé, toutes choses étant égales par ailleurs, aux « certificats de sécurité » du gouvernement fédéral. De plus, le comité a noté que le rapport d'enquête tenait des propos insultants à mon égard qui n'avaient pas été contre-vérifiés et qui ensuite avaient été transmis par la DN à mes adversaires politiques. Le comité en a conclu que les principes de justice naturelle n'ont pas été respectés et que j'ai été victime d'une décision arbitraire dont il faut, à l'avenir, protéger les membres du parti.

Malgré que le comité d'appel, dont le mandat était restreint, n'a pas réexaminé le fond de l'affaire, ce qui laisse planer un doute sulfureux, et qu'il invoque la bonne foi de tout le monde, la rebuffade à la DN est forte car il s'agit de manquements, répétons-le, aux principes de la justice naturelle et de décision arbitraire pour employer les mots mêmes du comité d'appel. Le rapport de forces très favorable à la DN face à la base du parti leur a cependant évité des questions embarrassantes. Reste que dans mon intervention au congrès, non prévue mais accordée, j'ai demandé des excuses au parti, et à la DN en particulier, que je réitérerai par écrit. Seul les procédures ayant été prises en considération, n'a donc pas été évoqué par le comité d'appel « *[[]a question des divergences politiques (orientations de l'UFP puis de QS) [qui] est cruciale.* » comme l'a dit la commission d'enquête dans son arrogante naïveté. Cette question est en effet centrale.

Aux yeux de la DN, j'avais trop essayé de gâcher le grand spectacle unanime du congrès de fondation en distribuant des tracts politiques aux participantes au nom d'un collectif de l'UFP, en critiquant la Déclaration de principes pour ne pas reconnaître aux nations autochtones le droit de se séparer comme la nation québécoise se le reconnaît à elle-même et pour avoir réussi à travers une résolution d'atelier ramenée en plénière à forcer la DN à auto-amender les statuts pour que la Commission politique relève du Conseil national et non pas d'elle-même. Sans compter que dans l'ancienne UFP, j'avais souvent convaincu le comité régional de l'Outaouais de faire des critiques sérieuses et des propositions alternatives à la direction de l'UFP, entre autre sur le processus de fusion avec OC, dont plusieurs membres se retrouvaient à la DN du nouveau Québec solidaire.

Un très grave incident dans l'Outaouais — un membre ayant commis une agression lors d'une assemblée générale de l'UFP où je n'étais pourtant pas présent — permit à la direction de l'UFP puis ensuite à la nouvelle DN d'intervenir en Outaouais. Cette occasion fut fournie par une alliance entre l'ex-porte-parole nationale de l'UFP, résidente de l'Outaouais, et l'ex-responsable d'OC en Outaouais avec l'agresseur et sa conjointe qui devint peu après responsable du comité nationale des femmes et donc statutairement membre de la DN. Délibérément, cette « sainte alliance » provoqua une crise du comité de transition pour la fondation de Québec solidaire, dont elle formait la majorité, en démissionnant en bloc, ce dont elle me tint responsable face à la DN pour cause de divergence politique sur la question des statuts c'est-à-dire mon refus, appuyée par une autre personne, de faire consensus avec elle. On a déjà vu la démission d'une minorité mais celle d'une majorité... La DN y vit l'occasion de politiquement régler mon compte en retournant contre moi ma demande, faite

conjointement avec plusieurs autres personnes dont le nouveau secrétaire général de Québec solidaire, de respecter la décision d'expulsion de l'agresseur prise par l'assemblée générale de la région de l'Outaouais après avoir entendu sa défense et après avoir constaté qu'il s'excusait sur le dos des autres membres qu'il accusait d'entretenir un climat de violence. Je devins celui qui s'en prenait à la réputation de l'agresseur et celui qui semait la zizanie en Outaouais tout en « dénigrant » la DN parce que je la critiquais politiquement.

Où mène la théorie anti-démocratique du consensus

Ce dérapage très inquiétant de la DN s'explique par sa conception finalement antidémocratique... de la démocratie. Une expression de cette conception favorisant « *la prise de décision par consensus* » (définition des tâches de la présidence dans les statuts) se retrouve dans la présentation de la candidature de la présidente sortante et réélue par acclamation :

- « *prendre des décisions rassembleuses, en tenant compte des idées et préoccupations des uns-e-s et des autres dans la formulation des propositions et des projets;*
- « *bâtir un parti politique où confiance et respect règnent;*
- « *favoriser l'inclusion en préparant des documents et outils d'animation accessibles, invitant à la participation de toutes et de tous, quelque soit le niveau de scolarité;*
- « *laisser de la place au plaisir et à la créativité afin d'alimenter l'envie de militer;*
- « *accorder à toutes et à tous le droit à l'erreur – essentiel si nous voulons oser et prendre des chemins moins fréquentés.* »

Il n'y a pas beaucoup de place pour le débat politique, encore moins pour la confrontation de plates-formes divergentes, avec une telle conception *consensuelle* de la démocratie. Toute divergence d'opinions y serait vue comme traumatisante et non pas comme une stimulation qui permet d'atteindre une vérité même si celle-ci n'a rien d'éternelle. Est posée de prime abord la nécessaire convergence qu'il faut finalement atteindre. Il n'est pas pris en considération que la diversité des positions sociales (classe, couche, sexe, âge...), des courants idéologiques et des expériences personnelles puissent cristalliser les divergences sans toutefois compromettre l'orientation fondamentale de la Déclaration de principes. Pourtant, Québec solidaire a été fondé sur la base de cette Déclaration et non pas d'une plate-forme ou programme. On n'est pas surpris de la prédominance de cette théorie du consensus quand on réalise la très grande et inquiétante homogénéité de la nouvelle DN : au moins les quatre cinquièmes de ses membres sont issus des milieux communautaires et de l'éducation (enseignantes ou étudiantes).

La persistance de la divergence, si elle n'est pas tue, deviendrait une erreur à laquelle le dissident a droit mais qui, par définition, ne peut pas durer. La position majoritaire en devient une position unanime dite *consensuelle*. Autrement, il n'y aurait pas de confiance, encore moins de plaisir. Pourtant, le débat politique, parce qu'il permet une meilleure compréhension de la réalité, qu'il explicite le fond de la pensée de chacune, est source de respect mutuel, de satisfaction intellectuelle et d'idées nouvelles qui améliorent programme, stratégie et tactique. Par contre la théorie du consensus invite à

la diabolisation de la dissidence persistante. Paradoxalement, c'est la théorie du consensus qui envenime les conflits personnels car elle stigmatise la confrontation des idées ne laissant ouvert que l'affrontement des ego. (Cette déviation est très présente dans le mouvement altermondialiste.) Comme le débat politique est refusé comme étant dangereux, la seule méthode qui reste pour résoudre les cas de divergences persistantes, à moins de se taire et de faire semblant, est l'exclusion pour crime d'atteinte à l'unité du parti où unité d'action et unité de pensée sont joyeusement confondues.

Inutile d'ajouter que la théorie du consensus peut à peine tolérer le droit de tendance sauf le droit d'avoir une table dans le hall d'entrée. Rien de surprenant que les collectifs n'aient même pas le droit de parole dans les instances de Québec solidaire et qu'en pratique ils aient un profil bas, pas du tout transparent. Par exemple, tous les collectifs ont refusé de prendre parti à visage découvert sur le cas de mon expulsion — peut-être ont-ils pris position, dans un sens ou dans l'autre, en catimini à la mode bureaucratique en renonçant donc à contribuer à créer un rapport de forces ? — malgré qu'ils aient eu en mains toute l'information nécessaire et qu'il leur était possible de poser toutes les questions aux deux partis au conflit. Pourtant, il était facile de voir qu'il s'agissait non pas d'une affaire isolée mais bien d'une affaire posant la question de la justice et de la démocratie dans le parti et qui, en plus, les concernait de prime abord puisque était soulevé la pertinence des articles 2 et 4 des statuts concernant le pluralisme et l'expression tant interne que publique de la dissidence. La peur de s'aliéner la DN fut à ce point terrifiante que Socialisme International, directement concerné dans l'Outaouais, a viré capot à 180 degrés quand j'ai voulu livrer bataille contre ma suspension, au lieu de m'incliner, même si ce collectif réalisait pleinement le caractère injustifié de celle-ci.

Fuite en avant pseudo-démocratique ou retour à la démocratie participative ?

Il était troublant et quelque peu bizarre d'entendre plusieurs des candidates, lors de leurs très courtes présentations de deux minutes chacune, clamer leur volonté de renforcer la démocratie au sein du parti, indiquant par là, en creux, le sérieux du problème. La DN semble particulièrement fière du nouveau processus d'adoption du programme pour 2009. Cependant, déjà ce futur programme est en grande partie court-circuité par l'adoption de la nouvelle plate-forme qui a plus l'allure d'un petit programme, surtout pour un petit parti sans députation. Quant au processus d'adoption proprement dit, il écarte la participation centrale des instances statutaires locales et régionales au profit de « *cercles de débats citoyens* » composés de deux non-membres et d'un membre, une imitation des *focus groups* de l'industrie du marketing, lesquels discuteront à partir de « *cahiers de participation* » provenant de la DN et de la commission politique. Ainsi, les instances statutaires de la base en seront-elles réduites au rôle d'organisatrices de ces *focus groups* avant qu'on ne leur consente à la toute fin du processus, après la synthèse en haut lieu des propositions des *focus groups*, le droit de discuter du contenu.

Il ne leur restera plus alors grand chose à décider. Est-ce si difficile d'instaurer un réel processus participatif qui donne le pouvoir à la base sans se faire assommer de

documents provenant du haut ? Rappelons que l'UFP avait procédé de cette façon à sa fondation en 2002. Dès maintenant, et non dans quelques mois, il serait possible aux instances statutaires locales et régionales, directement en assemblée générale ou par des commissions larges, de plancher sur des propositions programmatiques complètes ou partielles, même très partielles ou fragmentaires selon les forces militantes et leurs intérêts. Le cadre de ce processus serait la Déclaration de principes, seul document politique voté par le Congrès de fondation. L'actuelle plate-forme, mais aussi celle de l'ancienne UFP royalement tablettée, seraient certes des documents de référence mais pas davantage. Les instances locales et régionales seraient évidemment encouragées à consulter non pas des *focus groups* mais les militantes communautaires et syndicales par l'intermédiaire de rencontres ouvertes mais ce seraient ces instances et elles seules qui décideraient de leurs propositions.

Les propositions seraient centralisées et synthétisées par un Comité de synthèse directement élu et redevable au Conseil national. La Commission politique répondrait aux questions de la base, analyserait, chiffrerait au besoin et donnerait son avis mais ne serait pas autorisée à faire elle-même des propositions. La DN coordonnerait comme son nom officiel de Comité de coordination nationale l'indique. La première synthèse, avec ses fusions de propositions, ses zones grises et ses propositions opposées, serait renvoyée à la base accompagnée d'une politique de choix votée par le Conseil national. Par exemple, pour être retenue pour débat dans les instances nationales, une proposition devrait être votée par cinq ou dix instances de base. Avant la deuxième ronde de discussion à la base, se tiendrait un Conseil national qui agirait comme une grande plénière pour débattre principalement des propositions opposées mais sans vote, sauf peut-être des votes indicatifs. Finalement, le Congrès trancherait.

En parallèle, la DN a confié à un groupe de volontaires la responsabilité de préparer une révision des statuts pour le prochain congrès. En ce qui concerne les sanctions, dans son rapport, le comité d'appel sur mon affaire fait certaines propositions utiles (documentation écrite du début à la fin, information complète à la personne visée, intégration aux statuts de la procédure à suivre, limite temporelle) mais reste flou à propos des instances décisionnelles et erre complètement sur les mesures dites préventives. Étant donné le comportement particulièrement autoritaire de la DN à mon égard, il devrait être établi clairement que seule une assemblée générale a le droit de sanction avec droit d'appel aux instances supérieures, jusqu'à et y compris le congrès, avec le droit de se faire entendre directement qu'il y ait ou non une commission d'enquête.

Au grand jamais, un exécutif devrait-il avoir le droit de suspendre un membre — le comité d'appel emploie le pléonasma de « *suspension temporaire* » ce qui est en soi révélateur — par mesure préventive. En Outaouais, l'agresseur, malgré l'extrême gravité de son geste, avait conservé la plénitude de ses droits jusqu'à ce qu'il soit entendu en assemblée générale. Cette possibilité de suspension arbitraire ouvre la porte à un exécutif d'éliminer temporairement et de stigmatiser un adversaire politique sur la base de dénonciations tout à fait subjectives. Étant donné le rôle important que j'avais joué pour élaborer la plate-forme fondatrice de l'UFP, il était tentant pour la DN de me mettre hors jeu le temps d'élaborer la plate-forme fondatrice de Québec solidaire.

Il serait aussi impérieux de clarifier l'article quatre des statuts car la DN a interprété la dernière partie du deuxième paragraphe pour nier sa première partie. *Last but not least*, la discussion sur les statuts n'a pas à être limitée à un comité restreint relevant de la DN mais appartient à tout le parti au même titre que la discussion sur le programme.

Ce tournant démocratique ne sera possible que si les anticapitalistes et les démocrates dans le parti, particulièrement les collectifs, mènent le débat dans les instances locales et régionales et, si possible, dans celles centrales. Chose certaine, un collectif anticapitaliste et indépendantiste qui mettrait la stratégie au poste de commande le ferait. Seul un tel collectif serait d'ailleurs en mesure de rappeler qu'un parti de gauche est avant tout un parti de la rue, que donc une plate-forme ou un programme d'un tel parti n'en est pas gouvernemental mais de combat. Il ne s'agit donc pas de dresser des listes exhaustives, et finalement démobilisatrices, mais de souligner à double trait des revendications mobilisatrices qui cristallisent les besoins et les luttes sociales dans une conjoncture de déploiement de la crise économique doublée d'une crise écologique et d'une crise démographique structurelles.

Marc Bonhomme, 6 mars 2008